

Conseil municipal du 11 avril 2024

Présents : Mmes POUJOL, BINET, DROMAIN, MM. VERDIER, LAVERGNE AZARD, LAQUIEZE, POUMEYROL, LE HEN.

Absents : Cécile MICHEL DARREYE

Procurations de : Anne Marie MOSSE-BRUN à Rémi POUMEYROL
Jean Marie BREULEUX à Christian LAQUIEZE
Gérard BARRIERE à Evelyne DROMAIN
Nadine GAUCHER à Catherine POUJOL

Présents ou représentés : **8 présents et 4 procurations soit 12 votants**

Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

VOTE : POUR : *unanimité*

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 février 2024

VOTE du compte-rendu du CM du 22 février 2024

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Préambule : le maire donne lecture d'un courrier de Jean Marie BREULEUX concernant le manque de respect (invectives et insultes) qu'il a subi lors du dernier conseil municipal de la part de Gérard BARRIERE. Dans ce courrier, Jean Marie BREULEUX demande que cela cesse et que Gérard BARRIERE lui présente des excuses au conseil municipal.

Evelyne DROMAIN indique que Gérard BARRIERE s'est effectivement emporté mais qu'il n'a pas voulu vraiment formuler des insultes.

Le maire fait un rappel au règlement à tout le conseil municipal et indique que le pouvoir de police du maire lors des conseils municipaux, lui permet d'exclure d'une séance, toute personne qui perturberait la sérénité des débats.

Arrivée de Cécile MICHEL-DARREYE à 19h33 – 13 membres présents

Evelyne DROMAIN indique que Gérard BARRIERE et elle ont fait un courrier à la Préfète concernant le compte rendu du 15 novembre 2023. Elle demande où en est le nouveau compte rendu.

Le Maire indique que la sous-préfète a répondu mais qu'elle ne demande pas que le compte soit refait.

Il rappelle également que lors de la mandature précédente il n'était fait aucune mention de l'adoption des compte rendus du conseil municipal.

1 – Délibération et approbation des Comptes de Gestion 2023 du Trésorier

• Compte de gestion du budget principal

Le compte de gestion est la restitution des comptes de l'année 2023.

Le Maire explique que le budget se compose en 2 parties de fonctionnement et d'investissement.

Le maire présente la pièce A1 qui présente la vue d'ensemble du compte administratif 2023.

Ce compte présente des résultats positifs des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses cumulées des sections de fonctionnement et d'investissement (reports 2022 compris) s'élèvent à 1 692 624.69 € et les recettes à 2 529 025.13 € pour 2023.

L'exécution du budget présente donc un résultat positif de 434 668.65€

Le maire attire l'attention du conseil sur la ligne « dépenses imprévues » qui disparaît dans la nouvelle nomenclature comptable. Ces sommes seront répartis dans différents chapitres.

Joel LE HEN et Daniel VERDIER indiquent que cela deviendra de fait moins visible.

Commune de VAYRAC - Budget Communal - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 199 778,08	G	1 476 382,90
	Section d'investissement	B	323 053,16	H	79 011,74
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	434 668,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	376 212,84 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 522 831,24	= G+H+I+J	2 366 276,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	169 793,45	L	162 749,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	169 793,45	= K+L	162 749,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 199 778,08	= G+H+K	1 911 051,55
	Section d'investissement	= B+D+F	492 846,61	= H+J+L	617 973,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 692 624,69	= G+H+I+J+K+L	2 529 025,13

VOTE du compte administratif 2023 du budget principal

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

• **Compte de gestion du budget Eau**

En exploitation, 151 365.55 € de dépenses et 165 377.77 € de recettes.

En investissement, 23 011.01 € de dépenses et 69 075.12 € de recettes.

Les deux sections sont donc excédentaires.

Joel LE HEN demande si les futures dépenses d'investissement comme le remplacement des compteurs d'eau est pris en compte. Le Maire dit que ce sera intégré dans le prochain budget 2024.

Daniel VERDIER demande s'il y a toujours des retards de paiement.

Le maire répond que oui mais un suivi a été mis en place. Par exemple, un dossier de surendettement vient de nous parvenir. Nous avons décidé de joindre un courrier à la notification demandant à ce concitoyen d'honorer ses factures dès lors que sa dette passée est annulée.

Joel LE HEN indique que lors du dernier conseil municipal les dettes non recouvrées admises en non-valeur représentaient 7500 euros.

Daniel VERDIER évoque le remplacement de pompes voté lors des derniers conseils. Le Maire indique qu'elles ont été commandées en fin d'année et qu'elles seront imputables sur le prochain exercice. Elles concernent plutôt le service assainissement car ce sont essentiellement des pompes de relevage.

Le Maire indique que les résultats du budget du service eau sont corrects mais que des travaux sont à envisager (changement des compteurs, chapeaux et échelles de château d'eau, nettoyage des châteaux d'eau).

Daniel VERDIER demande s'il y a une évaluation des fuites ?

Joel LE HEN indique que les bureaux de contrôle et certificateurs font des prescriptions et que nous sommes tenus de réaliser certains travaux mais pas forcément l'ensemble ; l'idée étant de montrer que nous prenons en compte les attentes.

Le maire indique que les travaux sur l'eau sont prioritaires. Il faut continuer à améliorer notre service.

Rémi POUMEYROL demande si un plan d'actions est prévu et un calendrier. Christian LAQUIEZE indique que c'est en cours avec le prestataire.

VOTE du compte administratif du budget eau

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

- **Compte de gestion du budget Assainissement**

Les recettes sont un peu moins importantes que sur l'eau.

La subvention pour la performance épuratoire, prévue au budget, n'existe plus. Elle n'a donc pas été reçue.

Cécile MICHEL-DARREYE demande quelle est l'explication sur le différentiel pour l'atténuation de charges (1000 euros de crédits ouverts et 6300 euros de recettes). Christian LAQUIEZE indique que cela correspond au salaire d'Emmanuel CROS qui a été pris en charge par le CNP pendant sa maladie ou à son passage à mi-temps. On retrouve les mêmes montants sur le CA du budget eau.

VOTE du compte administratif du budget assainissement

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

2 – Vote des Comptes Administratifs 2023 :

- **Compte administratif du budget principal**

Le maire indique que les comptes administratifs sont les reflets exacts des comptes de gestion.

Le Maire quitte la séance et Catherine POUJOL, 1^{ère} adjointe fait procéder aux votes.

VOTE du compte administratif du budget principal

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

- **Compte administratif du budget Eau**

VOTE du compte administratif du budget eau

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

- **Compte administratif du budget Assainissement**

VOTE du compte administratif du budget assainissement

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

3 – Délibération pour l'affectation du résultat 2023

- **Affectation du résultat 2023 du budget Principal**

Le résultat de l'exercice est de 276 604,82 € et les résultats antérieurs reportés sont de 434 668,65 € soit un montant total de 711 273,47 €

VOTE de l'affectation du résultat 2023 du budget Principal

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

- **Affectation du résultat 2023 du budget Eau**

Le résultat de l'exercice est de 14 014,22 € et les résultats antérieurs reportés sont de 15 821,66 € soit un montant total de 29 835,88 €

VOTE de l'affectation du résultat 2023 du budget Eau

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

- **Affectation du résultat du budget assainissement**

Le résultat de l'exercice est de 7858,56 € et les résultats antérieurs reportés sont de 25859,58 € soit un montant total de 33 718,14 €

VOTE de l'affectation du résultat du budget assainissement

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

- **Affectation du résultat du budget lotissement**

Le solde d'exécution est de 3746,23 €. Il est calculé par le Trésor Public.

VOTE de l'affectation du résultat du budget assainissement

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

4 – Présentation et vote des budgets primitifs 2024

Le Maire rappelle les règles et modalités de vote du budget. La nouvelle nomenclature comptable s'applique désormais.

Le budget doit être équilibré en fonctionnement et en investissement, entre dépenses et recettes.

Les échanges entre chapitres sont possibles dans la limite des 7,5% des crédits affectés à la section.

Le Maire peut faire ces opérations et doit en informer le conseil municipal à la réunion suivante.

- **Budget primitif principal 2024**

Les dépenses et recettes d'investissement prévues (y compris les restes à réaliser de l'année précédente) s'élèvent à 1 579 263,08 €.

Les dépenses et recettes de fonctionnement prévues (y compris les restes à réaliser de l'année précédente) sont de 2 210 977,40 €

Le total du budget s'élève à 3 790 240,48 €

Concernant le **fonctionnement**, les deux gros postes de dépenses sont :

- les frais de personnels qui passent de 607 700€ à 637 000€ euros dans le budget 2024
- les charges courantes

Les produits de services sont en augmentation, cela est dû essentiellement à l'augmentation des locations perçues par la commune (loyer du SMDMCA à l'ancienne trésorerie et celui de la CPTS du nord du Lot au 2^{ème} étage de la mairie).

Pour les dépenses d'investissement, sont à remarquer :

- 28 000€ pour le cimetière en dépenses d'investissement dû à la récupération de tombes et donc une intervention programmée des pompes funèbres.
- 55 000€ concernant la voirie (budget en hausse). La rue du chemin creux devra être refaite à l'occasion de la réfection de la place Zola, pour séparer les collectes d'eau usées et pluviales.
- Matériel et mobilier de bureau : ligne augmentée car il faudra prévoir l'achat de tables et chaises pour le réfectoire lorsqu'il sera terminé.

Daniel VERDIER demande si ce qui a été évoqué pour le cinéma avec le Maire (éclairage intérieur, rénovation de la toiture de la petite extension du hall) est compris dans cette enveloppe ? Le Maire indique que oui, pour partie, et que d'autres dépenses seront prises sur l'opération « bâtiments communaux ».

Concernant les opérations :

- **Le colombarium et la rénovation de l'ancienne perception** sont terminées.
- **Le giratoire** est une opération clôturée car le département ne souhaite pas réaliser cet équipement.
- **Performance énergétique de l'éclairage public** : 9000€ ouverts au budget + 1000€ de reports 2023 soit 10 000€ disponibles
- Travaux des **bâtiments communaux** : 83 000€ disponibles
- **Accessibilité** : 1000€ disponibles. Des projets sont en réflexion comme l'équipement du cinéma ou l'accueil de la mairie pour les personnes malentendantes.
- Consolidation de **l'église Saint Martin** : 19 000€ + 2000€ de reports 2023 soit 21 000€ disponibles.
- **Réfectoire** : 232 000€ au budget 2024 + 70 000€ de report 2023 soit 302 000€ disponibles. Les travaux suivent leur cours normal et la livraison est prévue pour la rentrée prochaine.

Sur ce point, les recettes venant de l'Etat, du département et l'ensemble des subventions d'élèvent à 80% de la dépense (soit la part maximale).

- **Ancienne piscine** : 60 000€ disponibles. Des premiers frais existent pour la réalisation du cahier des charges de l'opération complexe (comblement de la piscine, rénovation des vestiaires de foot, aménagements sportifs et ludiques et aménagement des bords de rivière, ainsi que l'aménagement de l'entrée de bourg, du panneau d'entrée de village jusqu'au feu). Pour l'entrée de ville, l'idée est d'embellir et de sécuriser. Ce dossier est suivi par la cheffe de projet Anne CHANUT. Le Maire précise que ce projet ne vient pas du tout en concurrence avec d'autres projets en cours comme le padel.
- **Le padel** : 185 376€ disponibles. Les subventions sont accordées et le volet financier est bouclé. Le maire attend quand même un retour du prestataire qui interviendrait sur cet équipement car il souhaite que soit étudiée plus avant la question du bruit en rapport avec le voisinage même s'il reste convaincu que cet équipement serait un réel atout pour la commune. D'autre part, il est possible que des projets privés voient le jour rapidement sur notre territoire, ce qui modifierait l'état des lieux préexistant.
- **La rénovation des tableaux de l'église** : l'opération se termine mais reste ouverte pour solder les factures et percevoir les dernières subventions.
- **Le cheminement doux pour accéder à la zone commerciale « les Issartoux »** : 450 000€ sont inscrits au budget 2024 auxquels s'ajoutent 10 000€ de report. Des subventions de l'Etat, du département et des amendes de police sont attendues à hauteur de 80% de la dépense.
- **Le modern hôtel** : 10 000€ disponibles. Le dossier avance vers une expropriation de ce bien. Ce serait l'Etablissement Public Foncier qui l'achèterait et la commune le remboursera une fois le projet réalisé. Joel LE HEN demande quelle est l'échéance. Il lui est répondu que ce serait fait au 4^{ème} trimestre 2024.
- **Place Emile Zola** : cette opération servira à payer les travaux qui n'entrent pas dans l'opération cœur de village conduite par Cauvaldor (éclairage public, réseaux d'eau...). 50 000(e) sont ouverts au budget 2024.

Carole BINET pense qu'avec les amendes de police, un équipement de type radar de feu permettrait de sécuriser le carrefour devant le Modern hôtel. A priori, beaucoup de gens grillent ce feu et se mettent en danger, ainsi que les autres automobilistes.

Daniel VERDIER demande à quelle date les enfants devront venir déjeuner au cinéma par rapport aux travaux du réfectoire ? Catherine POUJOL a demandé mais n'a pas d'information pour l'instant. Elle le tiendra informé.

Le détail du fonctionnement :

- Les charges à caractère général passent de 560 000€ à 670 000€. La DGF ayant été augmentée, des sommes surévaluées ont été mises dans ce chapitre. Ce ne sont pas des dépenses nouvelles.
- 607 700€ à 637 000€ en charges de personnel (revalorisation du point d'indice, prime pouvoir d'achat et possible embauche d'un mi-temps sur le service administratif).

Christian LAQUIEZE indique qu'il est en train d'estimer le gain de la coupure de l'éclairage public la nuit. Il estime ces gains à environ 5000€ mais cela reste à préciser car il y a plusieurs qui entrent en ligne de compte (variation des tarifs...).

Les recettes de fonctionnement :

629 219€ d'impôts locaux directs sont envisagés. **La proposition du Maire est de ne pas augmenter les impôts locaux.**

VOTE du budget primitif principal 2024

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Jean Marie BREULEUX)

• **Budget primitif Eau 2024**

Section d'exploitation 201 195,88€
Investissement : 223 344, 72€
Total de : 424 540,60€

Les investissements sont majoritairement prévus pour des compteurs communicants afin de faire la relève sans rentrer chez les gens (priorité sera donnée aux biens inaccessibles et aux compteurs les plus anciens). Cette solution permet d'avoir des avertissements sur des dépenses excessives, anormales et prévenir les éventuelles fuites.

Autre point important, la relève serait automatique ce qui permettrait de gagner du « temps de travail agent » qui pourrait être utile à autre chose.

Un autre volet de dépenses se fera sur la partie production avec l'entretien général des châteaux d'eau.

Daniel VERDIER demande si les compteurs seront remplacés à partir de cette année. Le maire indique que oui. Le tarif des compteurs classique est d'environ 35 euros et le coût de ces compteurs communicants d'environ 60 euros. Des devis sont en cours.

Christian LAQUIEZE précise que des travaux sont prévus sur la rue du chemin Creux, dans le cadre de l'aménagement de la place Emile Zola et de la création de la maison de santé.

VOTE du budget primitif Eau 2024

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

• **Budget primitif Assainissement 2024**

Section d'exploitation 164 044,14€
Investissement : 218 405,36€
Total de : 382 449,50€

Les investissements seront dirigés essentiellement vers des **pompes de relevage, la rénovation de réseaux**, ainsi qu'une **part des études pour payer l'accompagnement du SYDED concernant le remplacement de la station d'épuration.**

Joel LE HEN indique qu'il y a aussi le sujet de l'EHPAD pour lequel une solution doit être trouvée concernant leurs rejets dans le réseau collectif.

Le Maire indique que nous avons les crédits pour faire des travaux (installation d'un dégrilleur). Carole BINET indique qu'il convient d'attendre que le projet de nouvelle station d'épuration avance afin de voir s'il sera utile d'avoir des pompes de relevage ou non pour l'EHPAD, ce qui changerait la donne au niveau technique.

Il est précisé que des travaux sont prévus sur la rue du chemin Creux, dans le cadre de l'aménagement de la place Emile Zola et de la création de la maison de santé.

VOTE du budget primitif Assainissement 2024

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

• **Budget primitif « Lotissement » 2024**

Le maire indique que ce budget est établi complètement par la perception.

Des conseillers municipaux posent des questions sur ce budget. Le Maire indique que c'est un budget complexe à établir et que la trésorerie l'a proposé. IL propose que le comptable public viennent l'expliquer à ceux qui le souhaitent. Ils indiquent donc s'abstenir.

VOTE du budget primitif « Lotissement » 2024

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (Evelyne DROMAIN, Gérard BARRIERE, Cécile MICHEL-DARREYE, Daniel VERDIER, Joël LE HEN et Carole BINET)

Daniel VERDIER demande quand les travaux commencent. Le bureau d'études Jérôme VERGNE a été sollicité doit se renseigner auprès de l'entreprise BROUSSE qui n'a pas pu intervenir pour l'instant à cause des intempéries.

5 – Vote des taux de taxes locales pour 2024

Le Maire indique que le budget communal est sain et que les bases fixées par l'Etat augmentant, **il propose donc de maintenir les taux communaux au niveau actuel (inchangé depuis 2020) à savoir :**

- **Taxe d'habitation : 12,92%**
- **Taxe sur le foncier bâti : 42,87%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 204,95%**

Rémi POUMEYROL demande si on connaît le taux des taxes dans les communes proches. Le Maire indique qu'on pourrait le savoir mais il n'en a pas la connaissance à ce moment. Par contre, il indique que la commune est assez haute au niveau de l'effort fiscal.

Les taxes sur les ordures ménagères augmenteront (c'est la compétence du SYDED). Une discussion s'engage sur les incivilités dans les containers et le tri. Certains bacs ne sont parfois pas ramassés si le tri n'est pas fait ou si des tontes de pelouse y sont entreposées.

Daniel VERDIER indique que les poubelles de l'avenue de la gare posent problème et donnent une mauvaise image du village. Une solution est en cours d'étude avec des propriétaires pour modifier ce point de collecte.

VOTE du taux des taxes locales 2024

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6 – Vote des subventions aux associations

Christian LAQUIEZE et Rémi POUMEYROL présentent les travaux de la commission associations qui a fait une liste de propositions. (annexe)

Ils précisent, comme la commission association l'avait suggéré l'an dernier, que les demandes concernant de l'évènementiel (Guidon Vayracois, 50 ans du club de rugby...) ne soient pas traitées dans le cadre des subventions habituelles aux associations. Cette position fait l'unanimité.

La somme des subventions aux associations s'élève pour 2024 à 22 494€ distribuée à 29 associations, auxquelles s'ajouteront donc les subventions évènementielles. La somme totale versée sera donc en hausse de près de 10% cette année.

Le Maire remercie tout le travail fait par les associations ainsi que par la commission associations.

VOTE des subventions aux associations

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Jean Marie BREULEUX ne prend pas part au vote en tant que président d'honneur de rétro-twin).

7 – Désignation d'un nouveau délégué au Syndicat de Pesage

Joël LE HEN propose sa candidature.

VOTE sur la désignation d'un nouveau délégué au Syndicat de Pesage

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

8 – Délégation au Maire – Admissions en non-valeur

Le trésor public demande que cette délégation soit accordée au Maire pour des montants inférieurs à 100€. Le Maire peut faire des admissions en non valeur et doit en rendre compte par la suite au conseil municipal.

VOTE sur la délégation au Maire pour les admissions en non-valeur

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

9 – Questions et informations diverses

Joël LE HEN demande où en est la situation des chalets. Le Maire indique que l'on va repartir à priori sur une location compte tenu de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h29.

Le secrétaire de séance

Le maire

Rémi Poumeyrol

Loïc Lavergne-Azard

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
65748	05	Subvention communale 2024	ASS DONNEURS DE SANG	Association	500,00
65748	08	Subvention communale 2024	ASSO SPORTIVE COLLEGE	Association	400,00
65748	14	Subvention communale 2024	CAMINOLS VAYRACOIS	Association	150,00
65748	17	Subvention communale 2024	LA CABRETTE	Association	300,00
65748	18	Subvention communale 2024	DYNAMIC BASKET	Association	600,00
65748	19	Subvention communale 2024	Association SOLEX IN VAYRAC	Association	150,00
65748	20	Subvention communale 2024	Association ECOLE MATERNELLE	Association	600,00
65748	24	Subvention communale 2024	LES GALETS D'OR	Association	400,00
65748	27	Subvention communale 2024	RUGBY CLUB BRETENOUX VAYRAC	Association	2 500,00
65748	31	Subvention communale 2024	Association SOCIETE DE CHASSE - LA SAINT HUBERT VAYRACOISE	Association	350,00
65748	34	Subvention communale 2024	TENNIS CLUB	Association	1 000,00
65748	36	Subvention communale 2024	FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE	Association	300,00
65748	38	Subvention communale 2024	Association ANCIENS COMBATTANTS	Association	400,00
65748	47	Subvention communale 2024	ASSOCIATION LES CHATS LIBRES VAYRACOIS	Association	300,00
65748	48	Subvention communale 2024	RETRO TWIN VAYRACOIS	Association	2 000,00
65748	49	Subvention communale 2024	ENTRE PARENTHESE	Association	200,00
65748	23	Subvention communale 2024	Association FCHQ FOOTBALL CLUB HT. QUERCY	Association	2 000,00
65748	01	Subvention communale 2024	Association 01 ACAPL	Association	1 500,00
65748	02	Subvention communale 2024	ATHLE ROUTE 46	Association	1 000,00
65748	03	Subvention communale 2024	AVENIR DU HAUT QUERCY	Association	450,00
65748	10	Subvention communale 2024	ASSO. SAINT MARTIN	Association	100,00
65748	12	Subvention communale 2024	COOP SCOL. Ecole Elémentaire	Association	2 400,00
65748	51	Subvention communale 2024	ASS MULTI RENCONTRE RIONET	Association	1 544,00
65748	52	Subvention communale 2024	ASSOC. AAPFMA	Association	400,00
65748	53	Subvention communale 2024	Association MEZELS PATRIMOINE	Association	250,00
65748	54	Subvention communale 2024	ECOLE DE MUSIQUE	Association	1 000,00
65748	07	Subvention communale 2024	02 AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 000,00
65748	04	Subvention communale 2024	04 AMITIES VAYRACOISES	Association	400,00
65748	55	Subvention communale 2024	AMIS D'UXELLODUNUM - PUY D'ISSOLUD	Association	300,00
					22 484,00